



LOUEZ VOTRE CONTENEUR DU CHANTIER AU RECYCLAGE !

ABJ CONTAINERS s'est spécialisé au fil des années dans la location de conteneurs à Déchets & Recyclage.

Vous découvrirez les services que notre firme vous propose au mieux pour vous aider dans vos démarches.

Nous vous proposons plusieurs gammes de conteneurs de différentes tailles de 8m³ à 30 m³.

Entrepreneurs ou particuliers, notre équipe s'occupe de vous débarrasser de tous vos déchets de chantier ou vide maison.

Nous livrons principalement sur Bruxelles et ses alentours, dans toute la Wallonie et en partie la Flandre.

MÉLANGE

*Max 10m³ de Bricailleons.

⊗ AMIANTE-ETERNITE-ROOFING- PNEUS-
PEINTURE-HUILE- DECHETS
ALIMENTAIRE -DÉCHETS ANIMALIERS.

	HTVA	TVAC
8m ³	510,00€	617,10€
10m ³	560,00€	677,60€
12m ³	610,00€	738,10€
*15m ³	670,00€	810,70€
*20m ³	790,00€	955,90€
*25m ³	960,00€	1161,60€
*30m ³	1150,00€	1391,50€

BRICAILLONS

Max 15% fines

✓ Briques, Tuiles, Béton.
⊗ Plâtres, Gyproc
⊗ max 10 tonnes. / Surcharge 40€/Ton

	HTVA	TVAC
*8m ³	400,00€	484,00€
*10m ³	430,00€	520,30€
*12m ³	460,00€	556,60€
TERRE / TERRE-BRIC		
	HTVA	TVAC
*8m ³	600,00€	726,00€
*10m ³	650,00€	786,50€

TERRE / TERRE-BRIC

⊗ Max 10 tonnes. / Surcharge 40€/Ton

BOIS

	HTVA	TVAC
8m ³	430,00€	520,30€
10m ³	480,00€	580,80€
12m ³	550,00€	665,50€
15m ³	600,00€	726,00€
20m ³	730,00€	883,53€
30m ³	890,00€	1076,90€

CARTON

	HTVA	TVAC
8m ³	340,00€	411,40€
10m ³	370,00€	447,70€
12m ³	410,00€	496,10€
15m ³	480,00€	580,80€
20m ³	640,00€	774,40€
30m ³	690,00€	834,90€

DÉCHETS VERTS

	HTVA	TVAC
8m ³	260,00€	314,60€
10m ³	300,00€	363,00€
12 ³	350,00€	423,50€
15m ³	400,00€	484,00€
20m ³	440,00€	532,40€
30m ³	540,00€	653,40€

⚠ Tous nos prix sont HTVA à majorer de 10€ de taxe kilométrique.

⚠ Ne pas dépasser les bords du conteneurs !



CONDITIONS GENERALES

1. Autorisation de STATIONNEMENT :

Le locataire est tenu d'obtenir préalablement les autorisations utiles auprès des autorités compétentes, si le container doit être déposé sur la voie publique.

1.1 Si le container doit être déposé sur la voie publique, le client doit d'abord demander, à ses frais, l'autorisation de STATIONNEMENT A LA POLICE de sa commune et y acquitter les taxes d'occupation de la voie public. Lors du placement, le container sera pourvu par de la signalisation réglementaire. Après livraison le client est seul responsable pour cette signalisation, celui-ci devra en cas de disparition (vol etc...) remplacer la dite signalisation. Si la signalisation réglementaire n'est pas suffisante, de par la situation géographique, le client est tenu de faire le nécessaire pour que le container soit suffisamment éclairé.

En cas d'infraction, le client reste seul civilement et pénalement responsable.

2. LIVRAISON :

Toute commande qui serait annulé le jour même de la livraison, une somme forfaitaire de 50€ HTVA vous sera comptabilisée.
Tout déplacement inutile vous sera facturé pour un montant de 140€ HTVA.

2.1 Le container est déposé à l'endroit indiqué par le client à ses risques et périls. Celui-ci doit s'assurer qu'à l'endroit où le camion doit manœuvrer le sol soit assez solide pour supporter le poids du camion chargé. Le client reste seul responsable des dégâts occasionnés aux sols, trottoirs, taques d'égouts et divers. En cas d'infractions seul le client est responsable tant au civil qu'au pénal. Tout déplacement inutile, par exemple : arriver et ne pas pouvoir placer ou reprendre le container par manque d'espace (20mètres) ou par manque de réservation communale, etc.. sera facturé d'un forfait de 140€ HTVA pour le déplacement.

3. CONTENUS:

Nous rappelons à notre aimable clientèle que tout déchet dangereux est strictement INTERDIT !!

Il est donc interdit de déposer dans le container des déchets explosifs, toxiques, pharmaceutiques, chimiques, médicaux, polluants, organiques, corrosifs, inflammables, radioactifs, des hydrocarbures ou autres déchets dangereux ou ayant été contaminés.

AMIANTE-ETERNITE-ROOFING- PNEUS- PEINTURE-HUILE- DECHETS ALIMENTAIRE -DÉCHETS ANIMALIERS.

Si toutefois, une présence de ces déchets dangereux était détectée dans nos containers, une amende administrative de 950€ HTVA vous serait réclamée.

3.1 Le container est destiné à des déchets industriels non-dangereux et assimilés conformément aux décrets régionaux en vigueur et à venir. Références des lois sur le site Internet officiel de ministère compétent et disponibles sur demande. Voir aussi nos conditions d'utilisations de chaque type de containers. En cas de constatation de non-conformité de la marchandise, la procédure suivante sera d'application d'office, et elle est dès à présent considérée acceptée par le client : Le client est mis en demeure de venir reprendre ses produits de déchets dans les 48 heures de l'envoi de l'avertissement (par email, téléphone, SMS, fax ou lettre recommandée). Un montant forfaitaire de 130€ HTVA de frais administratif pourra lui être facturé. Passé le délai de 48 heures, le client sera averti par email ou par fax que les marchandises litigieuses seront confiées à un acquéreur de déchets agréé qui aura la charge de les éliminer dans le respect des lois en vigueur. Ce service sera facturé au client.

4. CONTRÔLE CONTENU :

4.1 La détermination de la classe des déchets déversés est faite, le cas échéant, par un accepteur. Seule son indication sera prise en considération et il est dès lors incontestable, accepté et reconnu par le client.

4.2 SUR-CHARGEMENT :

Le container ne peut être chargé au-delà de sa capacité prévue (en m³ ou en kg/tonne). Si le container est chargé au-dessus de sa capacité en volume ou en poids, notre chauffeur se réserve le droit de refuser la reprise du container avec obligation pour le client (le locataire) de prendre à sa charge tout dommage direct et indirect, amendes, pénalités, frais divers et coût de toute nature occasionnés par la reprise du container rendu conforme. Un montant de 60,00€ HTVA par m³ supplémentaire sera facturé pour tout débordement au-dessus des bords du container.

5. HEURE ET DÉLAI DE LIVRAISON :

Les termes et délais (date et heure de livraison) indiqués de notre part sont à titre informatif et approximatif et tout changement ou non-respect ne pourront jamais donner lieu à une demande en dommages-intérêts de la partie co-contractante (le client). Le client s'engage à prolonger son autorisation jusqu'à l'enlèvement et ne pourront jamais donner lieu à une demande de dommages-intérêts de la partie ci-contractant en cas d'amende par les autorités.

6. DOMMAGE DU BIEN LOUÉ :

Les containers en location sont munis d'une identification (autocollant ou autre) qui ne peuvent en aucun cas être enlevés par le client locataire sous peine de dommages-intérêts, saisie ou concordat, le matériel loué (le container) fera l'objet d'une revendication, indépendamment de l'endroit où il puisse se trouver.
Aucun matériaux ne peut être brûlés dans le
Container, sinon une amende de 650 € HTVA ainsi que les frais de réparation du container endommagé, seront facturés.

7. TEMPS D'ATTENTE :

Si le délai de 15 minutes pour le placement / l'enlèvement des containers est dépassé, un temps d'attente, s'élevant à 65.00 € HTVA par heure sera ajouté en compte.

8. PAIEMENT :

Toute commande devra être acquittée par carte bancaire ou en liquide au chauffeur lors de la livraison, dès réception du container.
Le paiement peut également être effectué par virement bancaire avant la livraison du container.

Toutes nos factures sont payables au grand comptant, et sans escompte. La date d'échéance indiquée sur la facture est valable entre les parties. Cette date d'échéance est de 7 jours sauf stipulation contraire sur la facture.

En cas de non-paiement ou de paiement tardif, un intérêt de 1.5% par mois sera dû sur le montant brut de la facture. En plus, le montant brut de la facture sera majoré automatiquement d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50€.

En cas de paiement tardif, les livraisons et services seront suspendus sans préavis et sans que ceci puisse donner lieu à des dommages-intérêts dans le chef de la partie co-contractante.

9. PLAINTES ET RÉCLAMATIONS :

Toutes déclarations / réclamations concernant les livraisons et les factures doivent être présentées par écrit ou par e-mail dans un délai de 8 jours qui suit la livraison ou la facturation, et doivent être motivées.

Tarifs HORS TAXE :

10. Prix Forfaitaire :

Les prix indiqués sur le site sont HTVA, Hors taxe kilométrique, Hors Taxe communale, et Hors taxe Tracimat, et sont susceptibles de changer à tout moment sans préavis.

11. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT OU VENTE :

Les conditions générales actuelles primeront sur les conditions générales de vente ou d'achat de nos co-contractante (clients).

12. CONDITIONS GÉNÉRALES NON RESPECTÉES :

Tout litige se rapportant à une livraison ou facture relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles et / ou de la Justice de Paix du 3ième canton de Bruxelles.



Lozenberg 17 1932 Zaventem



www.abjcontainers.be



TVA : BE1003.189.341



info@abjcontainers.be



(+32) 479 99 19 90
(+32) 68 45 63 33



Chemin des Skippes 38,
7822 GHISLENGHIEN (ATH)

**LOUEZ VOTRE CONTENEUR
DU CHANTIER AU RECYCLAGE !**

**IB
GROUP**

ABJ
CONTAINERS

IB
GROUP

Lozenberg 17 1932 Zaventem



TVA : BE1003.189.341



www.abjcontainers.be



info@abjcontainers.be



(+32) 479 99 19 90
(+32) 68 45 63 33



Chemin des Skippes 38,
7822 GHISLENGHIEN (ATH)